



licenciment quel droit pendant mon preavis dispensé

Par **marydu29**, le **09/04/2013** à **21:40**

Bonsoir, mon mari a reçu sa lettre de licenciement le 6 avril , sur la lettre il est dispensé de preavis donc il a commencez a chercher un autre emploi mais son ancienne entreprise nous a dit qu' il etait renumere jusqu'au 6 juin avec eux et que si il trouvé un autre emploi il devait faire une lettre de démissions et qu' il perdrais ses droit. Question, quel droit il perdra si il trouve un emploi ailleurs, et touche t il une prime de licenciement pour faute simple? Merci

Par **P.M.**, le **09/04/2013** à **22:35**

Bonjour,

Si l'employeur a dispensé par écrit le salarié d'effectuer le préavis, comme cela semble être le cas, il peut être embauché par une autre entreprise et cumuler la rémunération du nouvel emploi avec l'indemnité de préavis...

Le contrat de travail étant déjà rompu par le licenciement il est ridicule de prétendre qu'il devrait l'être une nouvelle fois par une démission...

Ne s'agissant pas d'un licenciement pour faute grave, l'indemnité de licenciement est due calculée par l'ancienneté jusqu'au terme du préavis...